

L-GAV – gut für alle
CCNT – bonne pour tous
CCNL – bene per tutti

18

Rapport d'activités

de la commission de
surveillance de la CCNT
www.ccnt.ch

La convention collective de travail (CCNT) pour l'hôtellerie-restauration suisse: bonne pour tous

Avec plus de 200'000 employés et près de 28'000 entreprises, l'hôtellerie-restauration fait partie des secteurs les plus importants de Suisse. Afin de mieux faire valoir leurs intérêts, 16,3 % de tous les travailleurs sont membres d'Hotel & Gastro Union, d'Unia ou de Syna. Quant aux employeurs, 90 % d'entre eux adhèrent à l'une des associations que sont GastroSuisse, hotellerie-suisse ou encore la Swiss Catering Association (SCA). Leurs organes de décision ont ratifié à l'été 2016 la nouvelle convention collective nationale de travail entrée en vigueur en janvier 2017 pour la période 2017 – 2020. Celle-ci a été à nouveau déclarée de force obligatoire en décembre 2016 par le Conseil fédéral. L'hôtellerie-restauration poursuit ainsi un partenariat social stable depuis plus de 40 ans. La CCNT assure des conditions-cadres équitables et harmonisées, ainsi que des conditions de travail modernes. En outre, en soutenant de façon déterminante la formation et le perfectionnement, elle favorise la professionnalisation. Toutes ces mesures permettent aux partenaires sociaux de renforcer la compétitivité de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. Fidèles à la devise « conçue par la branche pour la branche », elles constituent la base d'un succès durable et garantissent un excellent niveau de qualité.

Table des matières

2–3

Éditorial

14–21

Formations et perfectionnements
soutenus par la CCNT

4–6

Aperçu des prestations
de l'année

22–23

Projets en cours
et menés à bien

7–13

Exécution
de la convention

24–26

Organe d'exécution
de la convention collective
nationale de travail

Éditorial

Les contrôles par sondages n'ont donné lieu à aucune réclamation dans les deux tiers des entreprises, à notre plus grande satisfaction.

Diverses mesures ont été mises en place pour rendre le contrôle de la bonne application de la CCNT plus performant. Des contrôles par sondages sont maintenant effectués dans les domaines d'activité sensibles, sans avertissement préalable, en plus des contrôles basés sur le risque. Les cantons peuvent également signaler directement à l'office de contrôle les entreprises susceptibles de présenter des irrégularités relevant de la CCNT pour déclencher une procédure de contrôle par les inspecteurs. Nous constatons avec satisfaction que, dans les deux tiers des entreprises, les contrôles par sondages n'ont donné lieu à aucune réclamation.

En 2018, 43'384 contrats de travail ont été vérifiés, ce qui représente environ 17% et près de 259'000 employés de la branche hôtellerie-restauration (statistique OFS)! Il s'agit là d'une proportion considérablement plus élevée que celle des autres CCT, ce qui reste ignoré de la Confédération, des cantons et des commissions. L'hôtellerie-restauration continue à être perçue comme un secteur à risque en matière de droit du travail.

Les efforts que nous déployons garantissent toujours plus efficacement que les conditions de travail et de rémunération des salariés respectent les normes en vigueur et

donnent aux employeurs l'assurance que leurs concurrents font de même. Ces deux aspects sont primordiaux, à la fois parce qu'ils créent une situation de concurrence loyale et parce qu'ils témoignent de l'estime portée aux collaborateurs. Cette plus grande efficacité crée les conditions favorables à l'amélioration de l'image de marque de notre branche sur un marché du travail soumis à une concurrence de plus en plus rude.

Notre deuxième axe de travail consiste à inciter le personnel de l'hôtellerie-restauration à se qualifier. À cette fin, nous soutenons financièrement les collaborateurs travaillant dans un secteur soumis à la CCNT en prenant à notre charge la quasi-intégralité du coût de leur formation, et indemnisons leur employeur en lui remboursant le salaire de son employé. Nous avons ainsi constaté que le nombre de participants aux formations et perfectionnements que nous subventionnons avait augmenté de 35% par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique par les efforts déployés pour faire connaître notre offre, ainsi que par l'intégration de nouveaux événements dans le périmètre subventionné. Cette progression ne nous a toutefois pas encore permis d'atteindre notre objectif, qui est que chaque année 1% des collaborateurs de la branche hôtellerie-restauration suivent un perfectionnement.

Les formations et les perfectionnements soutenus par la CCNT représentent une contribution majeure à la bonne santé de la branche hôtellerie-restauration, car la recette du succès des entreprises réside dans la qualification de leur main-d'œuvre.

L'office de contrôle de la CCNT a fait évaluer son système de management par la SQS et a obtenu en janvier 2019 une certification ISO 9001:2015 sans restrictions pour une période de trois ans. Les processus opérationnels ont tous été présentés et les documents définis. Nous entendons ainsi nous montrer à la hauteur des exigences de notre autorité de contrôle, que ce soit en matière de transparence des processus internes, de réduction des risques d'erreurs ou encore d'intervention rapide en cas d'évolution indésirable. Le contrôle de la qualité de nos processus nous permet de systématiquement les améliorer et d'en tester l'efficacité et de l'efficience et donc d'afficher une forte productivité. À notre grand étonnement, cette même autorité de surveillance nous interdit de demander une certification ISO, une attitude absolument incompréhensible de la part d'une autorité qui devrait soutenir, et non combattre, toute mesure permettant une plus grande efficacité dans le contrôle d'une CCT dfo!

Un important sous-projet visant à doter d'un soutien informatique optimal le plus grand nombre possible de processus opérationnels a été mené à bien au niveau de la gestion des formations et perfectionnements soutenus par la CCNT. La gestion informatique des cours par Hotel & Gastro formation (HGF) a été reliée à notre interface informatique, ce qui permet de traiter ensemble l'intégralité des inscriptions et des décomptes dans un même système. Il n'est donc plus nécessaire de saisir deux fois les données et de les contrôler ensuite. Cette simplification représente une économie, tant pour HGF que pour nous.

Autre nouveauté: le central téléphonique analogique va être remplacé par un central entièrement électronique pour permettre au service juridique de gérer plus efficacement les demandes de renseignements. Le nouveau système permettra de mieux répartir les appels entrants et de diminuer ainsi considérablement les temps d'attente, tout en étant beaucoup plus simple à utiliser.

Enfin, l'enquête menée auprès des collaborateurs de l'office de contrôle fin 2016 a mis en avant une série d'aspects positifs, mais aussi des points négatifs, dont le traitement a été confié à une spécialiste externe. La direction de l'office de contrôle a explicité sa position sur les points en question et amorcé des changements clairs, avec objectif et calendrier. Les mesures prises ont jusqu'à présent été mises en œuvre de manière appropriée et dans les délais impartis.

Nous tenons à remercier nos collaborateurs pour leur formidable engagement de tous les jours, la bonne volonté dont ils ont fait preuve pour préparer les documents nécessaires à la certification ISO, et pour leur participation positive aux tâches résultant de l'enquête auprès du personnel.

Bâle, le 29 avril 2019

Peter Hohl
Président de la
commission de
surveillance

Hansjürg Moser

Directeur

Aperçu des prestations de l'année

L'office de contrôle de la CCNT est chargé de surveiller l'exécution de la convention au moyen de contrôles réalisés dans les établissements de toute la Suisse. Il s'agit en outre d'un interlocuteur impartial qui fournit des conseils juridiques gratuits sur toutes les questions liées à la CCNT.

	2018	2017	2016
Nombre d'établissements assujettis	28'414	27'827	28'004

Contrôles réalisés dans les établissements

	2018	2017	2016
En raison de plaintes	680	629	580
En raison de contrôles par sondages	2'200	2'200	2'000
Contrôles subséquents	1'741	1'556	1'276
En raison de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (LTN)	50	53	52
Travailleurs étrangers occupant un emploi chez un employeur suisse	489	536	354
En raison de la loi sur les travailleurs détachés	63	64	24
Nombre total de contrôles réalisés dans les établissements	5'223	5'038	4'292

Demandes de renseignements juridiques

	2018	2017	2016
Par téléphone	25'036	27'346	29'640
Par courrier électronique	5'561	5'010	4'349
En personne	81	110	109
Nombre total de demandes de renseignements juridiques	30'678	32'466	34'098

Autres prestations

	2018	2017	2016
Expertises et conseils	39	41	51
Clarifications sur l'assujettissement au nouveau champ d'application	490	423	711
Internet: nombre de visites du site	30'552'565	18'044'212	11'671'588
Application de la CCNT: nombre de téléchargements	2'510	2'766	2'522
Cours de formation et de perfectionnement soutenus par la CCNT	764	572	626

Rapport de la commission paritaire de surveillance de la convention collective nationale de travail

Pendant l'exercice sous revue, la commission de surveillance a siégé en séance plénière le 27. juin 2018 à Lucerne et le 12 décembre 2018 à Zurich. Les affaires suivantes ont été traitées :

- Bilan et compte d'exploitation 2017
- Attributions aux associations
- Budget 2019
- Rapport d'activités 2017
- Résultats des contrôles par sondages
- Litiges (peines conventionnelles)
- Projets en cours

Le comité de la commission de surveillance a siégé à onze reprises en séance ordinaire en 2018, à différents endroits.

Il a traité les affaires permanentes relatives aux litiges juridiques et a assuré un suivi permanent des résultats des contrôles par sondages (état des lieux, contrôles subséquents), de l'état des assujettissements aux termes des nouveaux articles 1 et 2 de la CCNT ainsi que du financement des formations et des perfectionnements.

Le comité a également traité les affaires suivantes :

- Convention entre le SECO et la commission paritaire de surveillance de la CCNT au sujet de l'exécution des mesures d'accompagnement
- Convention de prestations en rapport avec l'exécution de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir
- Projet informatique : information sur l'avancée des travaux
- Exécution des contrôles en coopération avec les autorités cantonales ad hoc
- Augmentation des contrôles dans le canton du Tessin et entretiens avec les autorités
- Révision de la LIRT (loi sur l'inspection et les relations du travail) à Genève
- Financement de formations et de perfectionnements supplémentaires

Exécution de la convention

L'office de contrôle est chargé de s'assurer du respect de la CCNT. S'il s'avère, lors d'un contrôle, qu'une ou plusieurs de ses dispositions n'ont pas été observées, un avertissement est émis et un contrôle subséquent de l'établissement est automatiquement activé. S'il s'agit d'une infraction relative à l'enregistrement des temps de travail ou d'une récidive du non-respect des dispositions en vigueur, la commission de surveillance inflige une peine conventionnelle. Un contrôle subséquent de l'établissement est effectué.



La possibilité de faire appel aux services de l'office de contrôle a également été saisie fréquemment au cours de l'exercice sous revue, notamment en cas de problèmes relatifs à l'exécution de la convention ainsi que dans le cadre du dépôt de plaintes. De plus, depuis janvier 2017, les cantons ont eux aussi la possibilité de déposer des plaintes auprès de l'office de contrôle.

Plaintes déposées

	2018	2017
Hotel & Gastro Union	41	32
Unia	238	276
Syna	26	37
Privatpersonen	168	149
Kantone	207	115
Total	680	609

En outre, les inspectrices et inspecteurs ont effectué un total de 1'741 contrôles subséquents (induits par des contrôles par sondages et des plaintes) en 2018.

Au total, 43'348 contrats de travail ont ainsi été vérifiés.

Loi sur les travailleurs détachés

Sur la base des annonces reçues, les inspectrices et inspecteurs ont contrôlé 1'992 travailleurs étrangers dans 498 établissements suisses. Dans 63 établissements étrangers, les documents requis pour un total de 483 travailleurs détachés ont été demandés et vérifiés.

Loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (LTN)

L'accord conclu avec le canton de Bâle-Ville en 2008 a été renouvelé ou reconduit en 2018. Dans le cadre des contrôles par sondages effectués dans 50 entreprises, au moins un procès-verbal sur le travail au noir a chaque fois été établi et transmis.

Sanctions

L'an passé, la commission de surveillance a infligé 272 peines conventionnelles pour des infractions répétées à la convention collective de travail, en application de l'art. 35f de celle-ci.

Des sanctions directes pour absence d'enregistrement du temps de travail (art. 35g CCNT) ont été prises à l'encontre de 176 établissements en 2018.

Clarifications, expertises et conseils

Outre la réalisation des contrôles, les collaborateurs du service externe de l'office de contrôle ont apporté, sur place, 25 clarifications concernant l'assujettissement à la CCNT, conseils (hors conseils individuels fournis dans le cadre des contrôles par sondages), expertises et procédures judiciaires. Des clarifications concernant l'assujettissement conformément au nouveau champ d'application ont été réalisées dans 490 établissements.

Renseignements juridiques

En 2018, 19'825 renseignements téléphoniques gratuits concernant la CCNT ont été fournis (exercice précédent: 21'873). À cela s'ajoutent 5'211 renseignements concernant le Code des obligations, la loi sur le travail, l'encaissement des contributions aux frais d'exécution, etc. (exercice précédent: 5'473).

Ce nombre correspond à une moyenne d'environ 100 renseignements téléphoniques par jour ouvrable (exercice précédent: 110). Le nombre de conseils personnels donnés au guichet s'est élevé à 81 au total (exercice précédent: 110). Le nombre de demandes de renseignements par courrier électronique a été de 5'661 (exercice précédent: 5'010).

Encaissement des contributions aux frais d'exécution

Cette année, les contributions aux frais d'exécution restent à CHF 89 par établissement et par collaboratrice et collaborateur. Ce montant permet d'apporter un soutien marqué à la professionnalisation de la branche, CHF 50 étant consacrés au financement de la formation et du perfectionnement professionnels. Le reste, soit CHF 39, est utilisé pour l'exécution de la convention dans l'hôtellerie-restauration.

En décembre 2017 et au cours de l'année 2018, 29'300 factures ont été envoyées. Un rappel a dû être envoyé à 7'090 établissements en avril 2018. Sur ce nombre, l'office de contrôle a transmis 1'764 dossiers au bureau de recouvrement des créances en août 2018.

Celui-ci a pu liquider, à la fin de l'année, 1'430 dossiers sur les 1'764 en suspens au début 2018 et les 2'517 transmis en août. À la fin de l'année, 677 dossiers étaient encore en souffrance.

Contrôles par sondages réalisés entre le 15 novembre 2017 et le 14 novembre 2018

Douze inspecteurs de l'office de contrôle de la convention collective nationale de travail vérifient chaque année le respect de la CCNT en effectuant des contrôles par sondages représentatifs dans les entreprises. En vertu de la déclaration de force obligatoire, en Suisse, toute entreprise du secteur de l'hôtellerie-restauration ayant des salariés est assujettie à la CCNT et peut être contrôlée. L'enregistrement du temps de travail ainsi que les salaires minimums sont au centre des contrôles. Le nombre d'infractions n'a cessé de diminuer depuis le début du millénaire et cette tendance réjouissante s'est poursuivie en 2018.

Le nouveau cycle de contrôles par sondages, portant sur 2'200 établissements sélectionnés de manière aléatoire, a commencé le 15 novembre 2018. Parmi ceux-ci, 1'000 entreprises ont été choisies au hasard et 1'200 autres en se fondant sur les risques (sur la base de manquements à la CCNT constatés par le passé).

Les points à contrôler étaient le salaire minimum, l'enregistrement du temps de travail et le 13e mois.

Résultats des contrôles par sondages

	2018	2017
Établissements contrôlés	2'200	2'200
Sans réclamation	1'404	1'274
Avec réclamations	796	926
Salaire minimum incorrect*	283	319
13 ^e salaire mensuel incorrect*	—	—
Absence d'enregistrement du temps de travail*	116	150
Assurances sociales (assurance indemnité journalière en cas de maladie et assurance prévoyance professionnelle) incorrect*	294	381

* Plusieurs choix possibles

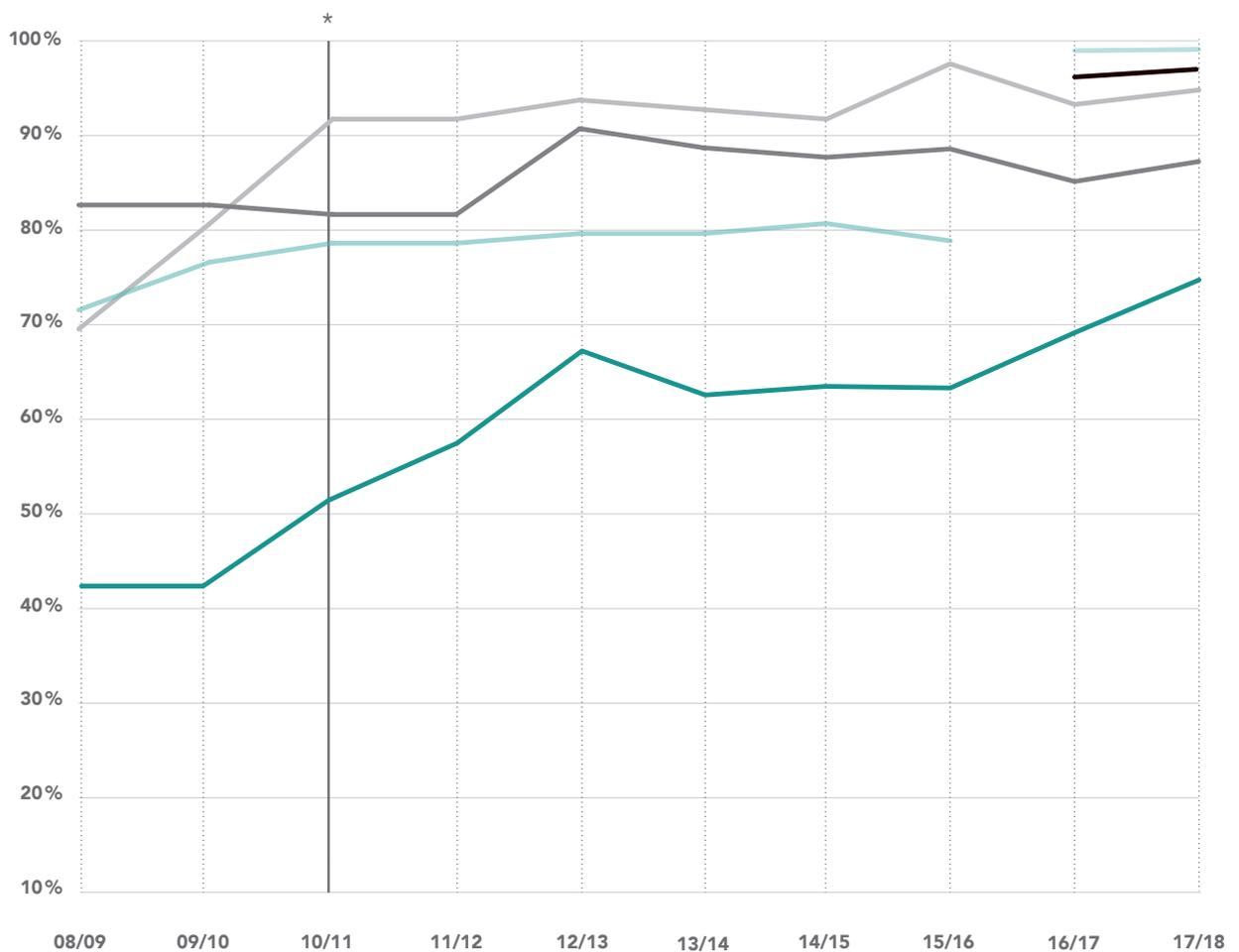
Exécution de la CCNT – Contrôles par sondages

Comparaison entre les échantillons représentatifs de 2008/2009 à 2017/2018

- Le 13^e mois sera versé à tous les collaborateurs en bonne et due forme
- Un système de pointage est prévu
- Tous les salaires minimums seront maintenus
- Entreprises proposant une assurance indemnités journalières de maladie
- Entreprises proposant une prévoyance professionnelle
- Entreprises sans réclamation

* Introduction de la convention collective de travail 2010

Remarques sur le graphique : La saisie des temps de travail et le respect des salaires minimums sont contrôlés tous les ans. Le troisième point de contrôle est redéfini tous les ans.



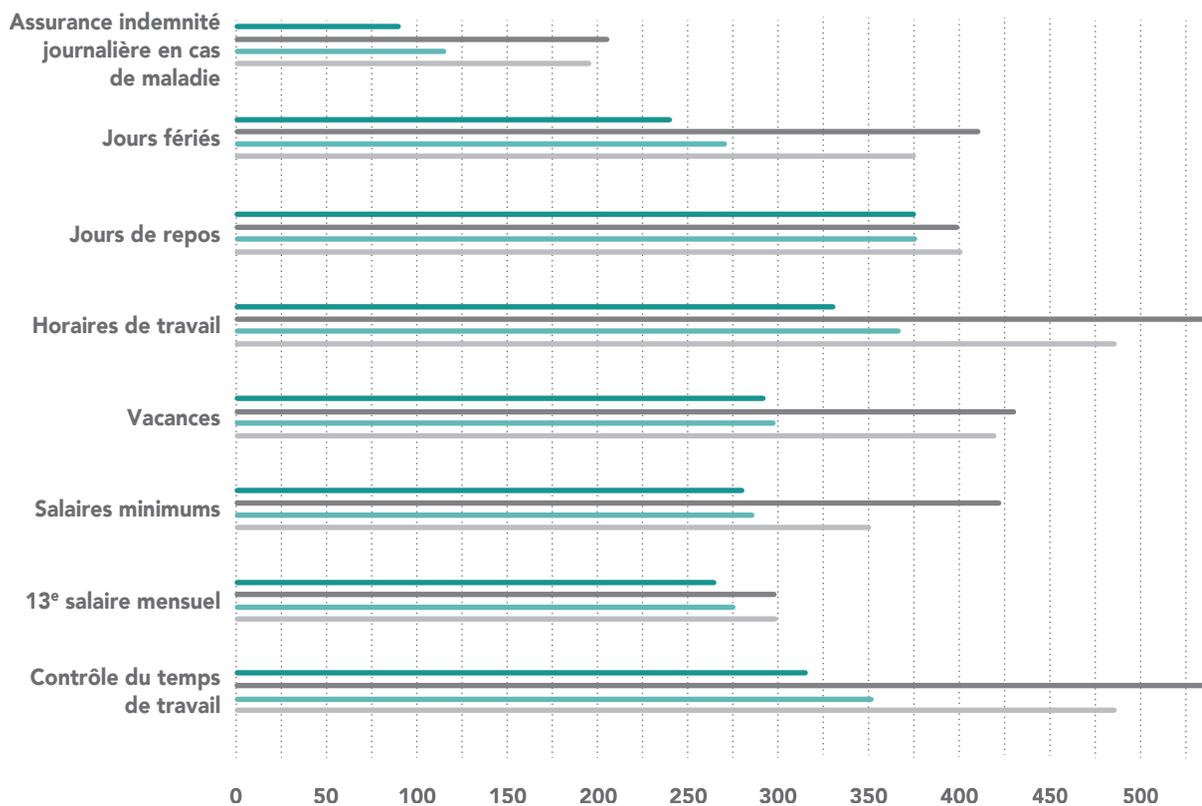
Exécution de la CCNT

Infractions à la CCNT constatées sur plainte individuelle et articles faisant l'objet de plaintes d'associations pour lesquels un contrôle est exigé



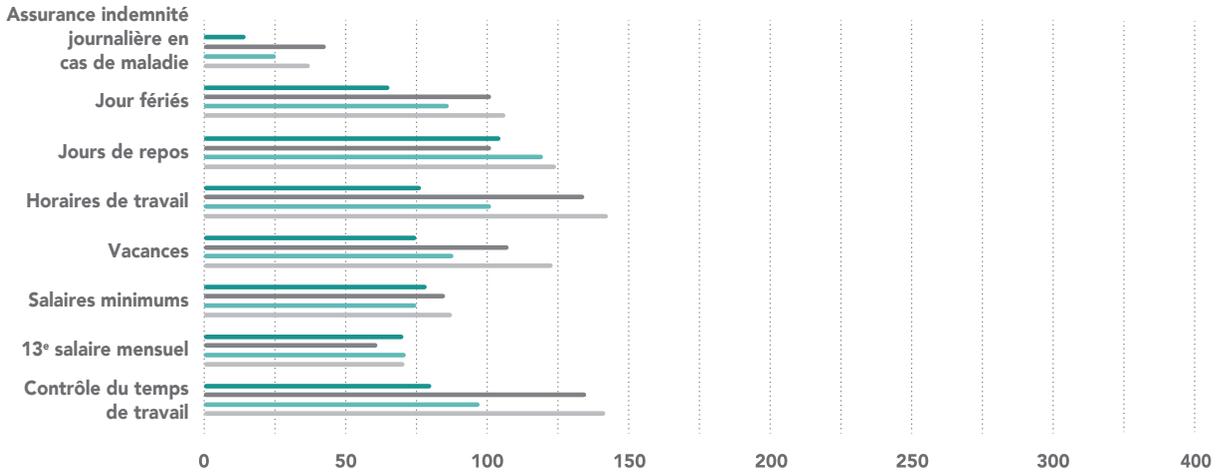
Total

En 2018, 664 établissements au total (167 hôtels et 497 restaurants) ont été contrôlés.
En 2017, ce total s'élevait à 629 établissements (183 hôtels et 446 restaurants).



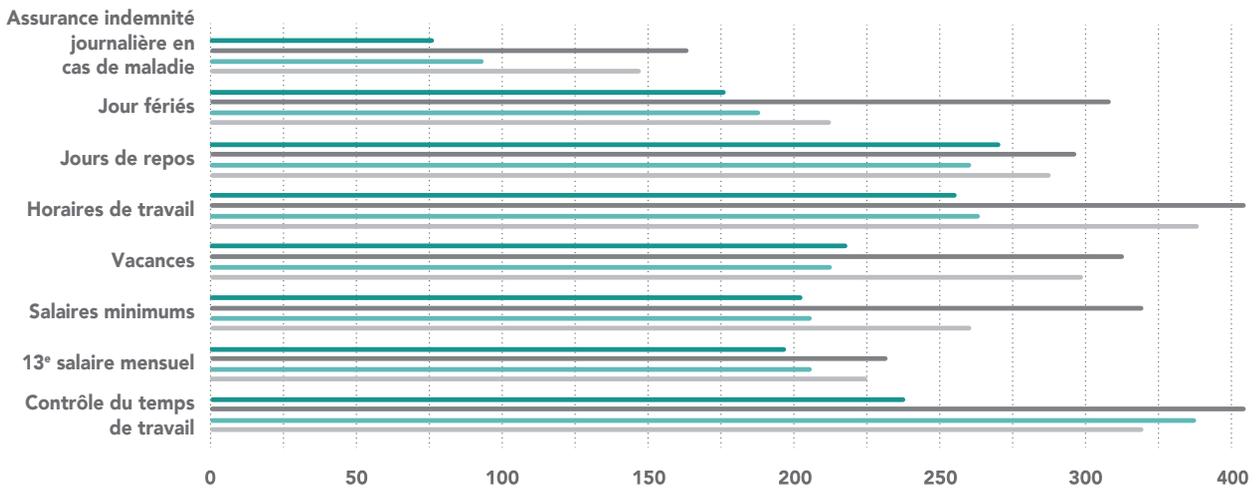
Hôtel

En 2018, 167 hôtels ont été contrôlés (exercice précédent: 183).



Restaurant

En 2018, 497 restaurants ont été contrôlés (exercice précédent: 446).



Formations et perfectionnements soutenus par la CCNT

Le meilleur moyen dont dispose la CCNT pour lutter contre la pénurie de main-d'œuvre réside dans la formation du personnel. Des collaborateurs bien formés sont la clé de la réussite des entreprises et contribuent de manière décisive à la bonne réputation de la branche.

Les aides financières généreuses de la CCNT créent une égalité de traitement pour toutes les entreprises et permettent aux employeurs comme aux salariés d'investir à moindre coût dans leur avenir professionnel et entrepreneurial.



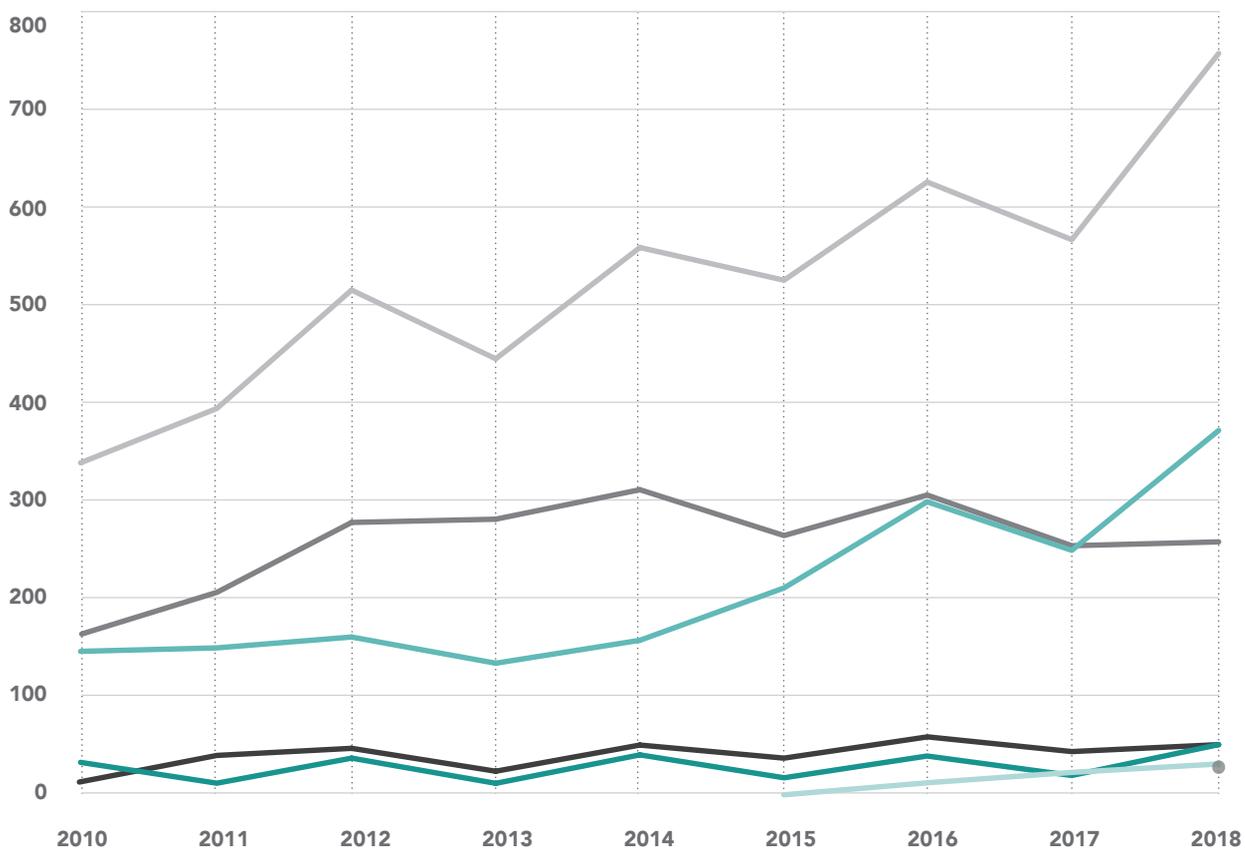
De la qualification de base à la formation professionnelle supérieure



Bewilligte Anträge

- Formations de base
- Formations de rattrapage
- Examens professionnels
- Examen professionnel supérieur
- École supérieure
- Perfectionnements*
- Nombre total de demandes acceptées

*subventionnés seulement depuis 2018



La CCNT subventionne de nombreuses formations et perfectionnements depuis 2010. Le personnel de l'hôtellerie-restauration peut ainsi financer l'intégralité de son parcours de formation, de la formation de base à l'examen professionnel supérieur inclus, en recourant en grande partie à des aides extérieures. Leurs supérieurs bénéficient en plus de l'allocation pour perte de gain de sorte que l'investissement dans la formation est acceptable pour les deux parties.

Au cours de l'exercice sous revue, 764 salariés ont pu se former presque gratuitement grâce à la CCNT. Depuis le lancement de l'aide en 2010, 4'764 collaborateurs ont déjà saisi leur chance et profité de la CCNT pour leur perfectionnement professionnel. En 2017, l'examen professionnel de sommelier/sommelière a été ajouté à la liste des formations soutenues et dix participants ont déjà bénéficié d'une aide dans ce cadre.

1. Offres de base

1.1 Progresso

Hotel & Gastro *formation* Suisse propose les formations Progresso (par modules) dans tout le pays et dans trois langues nationales (français, allemand, italien) à des collaborateurs sans diplôme professionnel officiel dans l'hôtellerie-restauration et souhaitant se former.

Ces cours concernent les secteurs de la cuisine, du service, de l'intendance et de la restauration de système. Ils comprennent 25 jours de formation répartis en trois blocs.

Depuis 2013, le nombre de participants acceptés aux cours Progresso est en constante augmentation. Un nouveau record a été établi avec 226 autorisations cette année.

1.2 Cours de langue fide intégrés pour l'hôtellerie-restauration

Cette année encore, les participants aux formations Progresso ont eu la possibilité de suivre en plus des cours de langue fide intégrés pour l'hôtellerie-restauration. Il y a eu 20 inscriptions de plus que l'an dernier, soit 100 personnes acceptées en tout.

1.3 Cours de langue fide décentralisés pour l'hôtellerie-restauration

En 2018, des cours de langue fide décentralisés pour l'hôtellerie-restauration ont de nouveau été proposés. Nous avons pu mettre en place une collaboration avec les entreprises suivantes: Remimag Gastronomie AG, Bürgenstock Hotels AG, Bindella Terra Vite Vita SA et BâleHotels. Le nombre de participants acceptés par la CCNT a donc fortement pu progresser par rapport aux premières années.

2. Formations de rattrapage

2.1 Employée/employé en cuisine et employée/employé en restauration avec attestation fédérale de formation professionnelle

Avec la formation modulaire abrégée d'employée/employé en cuisine AFP et d'employée/employé en restauration AFP, Hotel & Gastro *formation* Suisse propose une possibilité de perfectionnement faisant suite de la qualification de base Progresso.

Cette *formation* s'adresse aux adultes issus du secteur de la cuisine et de la restauration qui souhaitent obtenir rapidement (en un an au lieu de deux) une attestation fédérale de formation professionnelle dans leur secteur.

Deux classes ont de nouveau pu être lancées en 2018 dans le domaine de la cuisine à Zoug ainsi qu'une session dans le secteur de la restauration à Zurich. La CCNT a validé la participation de 19 candidats.

2.2 Cuisinière/cuisinier, cuisinière/cuisinier en diététique, spécialiste en restauration, spécialiste en hôtellerie, gestionnaire en intendance et employée/employé de commerce de la branche hôtellerie-gastronomie-tourisme avec certificat fédéral de capacité

La formation de rattrapage avec certificat fédéral de capacité (CFC) s'adresse à des adultes possédant au moins cinq ans d'expérience professionnelle, qui souhaitent obtenir un CFC par le biais d'une formation accélérée.

À ce jour, 30 demandes ont été acceptées au titre de 2018, soit deux fois plus qu'en 2017. Une subvention de CHF 2'000 par participant est versée au terme de la formation.

3. Examens professionnels

3.1 Cheffe cuisinière/chef cuisinier, responsable de la restauration, responsable du secteur hôtelier-intendance, cheffe/chef de réception avec brevet fédéral

Le tableau ci-après récapitule le nombre de participants pour les examens professionnels financés par la CCNT (voir page suivante).

3.2 Spécialiste de la conduite d'un groupe avec brevet fédéral

En 2018, deux personnes ont été acceptées pour le module Management et deux pour le module Leadership. Un participant a demandé un financement pour le module Formation interdisciplinaire/préparation à l'examen. C'est un net recul par rapport à l'année dernière.

3.3 Cheffe/chef d'établissement de l'hôtellerie et de la restauration avec brevet fédéral (G2)

Avec 61 participants CCNT, le nombre de personnes en formation a atteint tout juste au niveau de l'an dernier.

3.4 Sommelier/sommelière avec brevet fédéral

Le cursus de sommelier/sommelière avec brevet fédéral a été intégré dans les formations et perfectionnements CCNT en 2017. Dix participants CCNT avaient alors suivi le cours proposé par GastroZürich. Cette année, le cursus est également proposé sur le site de Nyon, ce qui a permis d'augmenter le nombre de participants de 14 à 24.

4. Examens professionnels supérieurs

4.1 Cheffe/chef de cuisine, cheffe/chef de la restauration, cheffe/chef du secteur hôtelier-intendance, cheffe/chef de la restauration collective avec diplôme fédéral

Des formations pour les examens professionnels supérieurs ont à nouveau démarré cette année.

1

Offres de base

	2018	2017	2016	2015
Progresso	226	200	184	162
Cours de langue fide intégrés hôtellerie-restauration	100	76	83	59
Cours de langue fide hôtellerie-restauration	141	46	46	46

3.1

Formation

	2018	2017	2016	2015
Cheffe cuisinière/chef cuisinier	92	111	137	135
Responsable de la restauration	33	33	55	44
Responsable du secteur hôtelier-intendance	10	16	18	17
Cheffe/chef de réception	25	N/A	22	N/A
Total	160	160	232	196

3.2

Module / examen professionnel

	2018	2017	2016	2015
Management	2	2	10	6
Leadership	2	7	9	8
Formation interdisciplinaire	1	4	4	6
Examen professionnel	0	0	0	1
Total	5	13	23	21

4.2 Restauratrice/restaurateur avec diplôme fédéral (G3)

Cette année encore, le séminaire de restauratrice/restaurateur a rencontré un grand succès. Il a été possible de démarrer une classe sur chacun des deux sites (Berne et Zurich). La formation proposée a réuni 21 participants CCNT.

5. Écoles supérieures

En 2018, les participants au cycle d'études postdiplôme ES en management hôtelier d'hôtelleriesuisse ont pu bénéficier pour la troisième fois des indemnités généreuses de la CCNT.

Les coûts varient entre CHF 16'800 pour les membres d'hôtelleriesuisse et CHF 19'000 pour les non-membres. Si les participants travaillent dans une entreprise soumise à la CCNT, eux-mêmes ou leur employeur perçoivent un remboursement pouvant aller jusqu'à CHF 15'200. Les versements sont effectués au terme de chaque module. Pour cette seconde session, 25 personnes ont été acceptées par la CCNT.

6 Perfectionnements

3.3

Séminaire de chef d'établissement de l'hôtellerie et de la restauration

	2018	2017	2016	2015
G2	61	65	43	50

4.1

Secteurs

	2018	2017	2016	2015
Cheffe cuisinière/chef cuisinier	24	N/A	16	10
Responsable de la restauration	2	N/A	2	N/A
Responsable du secteur hôtelier-intendance	0	N/A	4	N/A
Cheffe/chef de la restauration collective	2	N/A	2	N/A
Total	28	0	24	10

4.2

Séminaire de restauratrice/restaurateur

	2018	2017	2016	2015
G3	21	19	9	7

6.1 Cours de formateur d'hôtellerie suisse

Le cours de formateur d'hôtellerie suisse a été intégré dans la formation et le perfectionnement CCNT en 2018. Il dure 6 jours. Pour cette première année, neuf personnes ont pu profiter d'un remboursement CCNT.

6.2 Journée de formation pour formateur d'Hotel & Gastro formation Suisse

Les journées de formation pour formateur ont été lancées par Hotel & Gastro formation Suisse en décembre 2018. L'objectif de ce cours est de permettre aux formateurs et aux enseignants d'utiliser le nouveau dossier de formation, complètement remanié et fortement simplifié, et de savoir comment fonctionne la génération Z. Sur les deux formations prévues, une seule a pu avoir lieu. Elle compte neuf participants soutenus financièrement par la CCNT.

6.3 Perfectionnements en cuisine avant-gardiste

Autre nouveauté des formations et perfectionnements CCNT, le cursus de perfectionnement en cuisine avant-gardiste proposé par innocuisine. Lors de cette formation, des cuisiniers professionnels et des scientifiques font découvrir aux participants une gastronomie fascinante, à mi-chemin entre la cuisine, la technique et la science. Ce cours leur fait comprendre les processus biologiques, physiques et chimiques qui président à la préparation et à la dégustation des mets et des boissons, ainsi qu'à la manipulation de certaines machines spécifiques. Pour ce coup d'envoi, six personnes ont vu leur dossier accepté par la CCNT. Elles ont donc pu suivre gratuitement ce perfectionnement professionnel qui coûte CHF 7'200.

À Weggis, avril 2019

**« Les bénéfices de la CCNT :
investir dans la formation. »**

Projets clôturés et en cours

En 2018, la commission de surveillance et l'office de contrôle ont poursuivi les projets ci-après. Ceux-ci visent à optimiser les processus de travail et sont au service de la communication avec la branche.

Projet de renouvellement total de la solution informatique

Les travaux de renouvellement total de la solution informatique de l'office de contrôle, en cours depuis 2013, se sont poursuivis en 2018. Le logiciel fait déjà ses preuves dans la pratique, puisque tous les collaborateurs internes et externes l'utilisent au quotidien. Le refactoring, c'est-à-dire l'optimisation de la structure, s'est poursuivi, contribuant à une amélioration substantielle de l'application. Cette opération garantit l'actualisation de l'ensemble des programmes et applications. Un processus d'automatisation des tâches administratives liées à la formation et au perfectionnement a également été programmé et testé. Il était déjà possible de se servir de l'interface informatique à l'automne 2018.

Un nouveau concept pour la perception des frais d'exécution a été lancé, tout comme l'évaluation d'une nouvelle installation téléphonique. Ces deux projets sont prévus pour 2019.

Nouveau champ d'application des articles 1 et 2 de la CCNT

Les clarifications concernant divers secteurs et établissements se sont poursuivies en 2018. La nouvelle collaboratrice à temps partiel (50%) et les deux collaboratrices spécialisées chez les inspecteurs ont régulièrement procédé à de nouvelles clarifications et vérifié les équivalences (par écrit et sur site).

Certification ISO de l'office de contrôle

Le projet de certification ISO 9001 de l'office de contrôle a été lancé en 2016. Après approbation de la commission de surveillance, les premiers objectifs ont déjà été atteints : les processus nécessaires à l'obtention de la certification ont été mis en place et l'audit interne a pu être réalisé.



Nous faisons de la publicité pour les vidéos sur les formations Progresso notamment en pied de page des e-mails, sous la signature de l'expéditeur.

Campagnes d'information en cours

La nouvelle CCNT étant entrée en vigueur en 2017, le besoin de communication dans le cadre de la campagne d'information « CCNT: bonne pour tous » est resté limité. La plateforme www.ccnt.ch qui forme la clé de voûte de l'information sur la convention a cependant besoin de faire peau neuve, autant d'un point de vue technique qu'esthétique. La planification de ces travaux a débuté en 2018.

Les activités de communication portant sur la formation de base Progresso se sont poursuivies sans relâche. Les organisations des employeurs et des salariés soutiennent à travers leurs canaux le travail d'information concernant ces cursus généreusement financés par la CCNT. Il en est résulté une nouvelle augmentation des inscriptions pour Progresso par rapport à l'année précédente. De plus, lors de l'exercice sous revue, d'autres vidéos

informatives ont été réalisées par les participants ayant obtenu un certificat Progresso et leurs supérieurs, ainsi qu'un jeu en ligne pour tester de manière ludique le niveau d'allemand nécessaire pour la qualification de base Progresso.

Rénovation des bureaux (Dufourstrasse 23, Bâle)

La gérance immobilière a indiqué aux responsables de l'office de contrôle que l'immeuble de bureaux situé à Bâle allait faire l'objet d'une complète rénovation en milieu d'année 2019. Les possibilités associées et l'évaluation d'emplacements alternatifs sont en cours d'étude.

Organe d'exécution de la convention collective nationale de travail

La commission paritaire de surveillance se compose de représentants des associations contractantes que sont hotelleriesuisse, GastroSuisse et la Swiss Catering Association pour les employeurs, et Hotel & Gastro Union, Unia et Syna pour les employés. Sa présidence est assurée par un président neutre.

En tant qu'organe d'exécution, la commission surveille le respect des dispositions de la CCNT, trouve des solutions aux problèmes de fond et apporte des réponses aux questions d'interprétation.



Commission paritaire de surveillance

Président neutre	Peter Hohl, lic. oec. HSG, Pfaffhausen *
hotelleriesuisse	Bettina Baltensperger, juriste, Berne * Daniel Fankhauser, Bâle Patrick Hauser, Lucerne
GastroSuisse	Christian Belser, lic. en droit, Zurich*+ Ernst Bachmann, Zurich Muriel Hauser, Fribourg Massimo Suter, Morcote
Swiss Catering Association	Gabriela Andris, lic. en droit, avocate, Zurich* Hans-Peter Oettli, Zurich
Hotel & Gastro Union	Stefan Unternährer, lic. en droit, Lucerne* Catherine Gehri, Lausanne Juan Gonzalez, Lucerne Esther Lüscher, Leimbach Urs Masshardt, Lucerne Heinz Müller, Allschwil
Unia	Mauro Moretto, lic. phil. hist., Berne* Muriel Zürcher, Berne
Syna	Claudia Stöckli, MA SA, Olten*+
Secrétariat	Christine Büchler, Muri
Organe de révision	KPMG Bâle

* membre du comité de la commission de surveillance

+ membre de la délégation des vérificateurs des comptes

État au 31.12.2018



Activités de l'office de contrôle de la convention collective nationale de travail

Les activités de l'office de contrôle de la CCNT, qui a son siège à Bâle, couvrent trois domaines:

- En tant qu'interlocuteur neutre des employeurs et des employés, il fournit des renseignements juridiques gratuits et des conseils en cas d'incertitude. Avec une documentation complète sur les modifications apportées à la convention, il tient informés les groupes d'intérêt, tels que les établissements assujettis, les tribunaux ou encore les services sociaux.
- Il est également chargé de l'encaissement des contributions annuelles aux frais d'exécution conformément à l'article 35 de la CCNT. Les fonds ainsi perçus servent à couvrir les coûts de l'exécution de la convention ainsi qu'à favoriser la professionnalisation du secteur grâce au soutien financier de la formation et du perfectionnement professionnels.
- En tant qu'organe exécutif de la commission de surveillance, il a le droit et l'obligation, de s'assurer du respect des dispositions de la convention dans les établissements. Il le fait pour le compte de la commission de surveillance et sur plainte, sur demande d'une association contractante ou sur instruction de la commission de surveillance.

Les comptes annuels peuvent être téléchargés
sur le site www.ccnt.ch ou être envoyés par courrier
sur simple demande à l'adresse info@l-gav.ch.